

**IMPORTANT :**

**INFORMATIONS POUR LES PARENTS**

**SUR LA VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE**

Madame,

Depuis quelques années, il est constaté une recrudescence des cas de coqueluche, notamment chez les adultes, même parmi ceux qui ont déjà développé la maladie ou ont été vaccinés dans l'enfance.

Cette maladie est très contagieuse et peut avoir des **conséquences graves chez le nourrisson avant l'âge de 6 mois**. Les contamineurs sont le plus souvent les parents mais également l'entourage proche du nourrisson (frères, sœurs, grands-parents, nourrice...)

C'est pourquoi **la HAS** (Haute Autorité de Santé) recommande à l'occasion d'une grossesse, la mise à jour des vaccinations pour les membres de l'entourage familial (enfant qui n'est pas à jour pour cette vaccination, adulte qui n'a pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des 10 dernières années) selon les modalités suivantes :

- Durant la grossesse pour le père, les frères et sœurs, et, le cas échéant l'adulte en charge de la garde du nourrisson pendant ses 6 premiers mois de vie,
- Pour la mère, pendant la grossesse à **partir du 2<sup>ème</sup> trimestre** (en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhées) afin d'augmenter le passage des anticorps maternels au fœtus ou **le plus tôt possible après l'accouchement** (l'allaitement ne constitue pas une contre-indication à la vaccination anticoquelucheuse). Préconisation d'une vaccination pour chaque grossesse.

Chez l'adulte, le délai minimal séparant une vaccination DTPolio de l'administration du vaccin quadrivalent DtcaPolio peut être ramené à deux ans.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant pour réaliser cette injection munie de votre carnet de santé.

Nous vous recommandons de vérifier également si les membres de votre famille ou la personne qui a la garde du bébé sont à jour de leur vaccination coqueluche et, le cas échéant de la faire réaliser.